

**Standard Général**  
**02 43 83 48 10**

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ  
10 rue de la Mairie  
85660 ST PHILBERT DE BOUAINÉ

**Objet : Demande d'affichage en mairie**

DIRECTION GENERALE  
94, Rue de Beaugé  
La Futaie  
CS 72119  
72021 LE MANS Cedex 2  
[direction@saferpaysdelaloire.fr](mailto:direction@saferpaysdelaloire.fr)  
[www.saferpaysdelaloire.fr](http://www.saferpaysdelaloire.fr)

SA au cap. de 1 418 032 €  
RCS le mans B 576 350 169  
SIRET 576 350 169 00016  
APE 4299 Z  
N° TVA Intracommunautaire  
FR 08 576 350 169 00016

SERVICES DEPARTEMENTAUX

**Loire-Atlantique**  
Rue Pierre-Adolphe Bobierre  
La Géraudière  
44939 Nantes cedex 09  
[safer44@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer44@saferpaysdelaloire.fr)

**Maine-et-Loire**  
14, Avenue Joxé  
CS 80646  
49006 Angers cedex 01  
[safer49@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer49@saferpaysdelaloire.fr)

**Mayenne**  
PARC TERTIAIRE CÉRÈS  
21 rue Ferdinand Buisson -  
Bâtiment U  
BP 46109  
53061 LAVAL CEDEX 9  
[safer53@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer53@saferpaysdelaloire.fr)

**Sarthe**  
94, rue de Beaugé  
La futaie  
CS 72119  
72021 Le Mans cedex 2  
[safer72@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer72@saferpaysdelaloire.fr)

**Vendée**  
21, boulevard Réaumur  
85013 La Roche sur Yon cedex  
[safer85@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer85@saferpaysdelaloire.fr)

La Roche Sur Yon, le 13/12/2024

Madame ou Monsieur le Maire,

Les opérations réalisées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural dans le cadre des missions d'intérêt général qui leur sont assignées par l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime sont soumises à des règles de publicité qu'énoncent les articles L. 143-7-2 ; R. 142-3 et R. 143-11 du même code.

Ces textes mettent respectivement à la charge des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural l'obligation :

- Préalablement à toute rétrocession, d'informer les maires de leur intention de mettre en vente tout bien situé sur le territoire de leur commune ;
- Avant toute décision d'attribution, de procéder à la publication d'un appel de candidatures avec l'affichage à la mairie de la commune de la situation du bien, pendant un délai minimum de quinze jours, d'un avis comportant, notamment, la désignation sommaire du bien, sa superficie totale, le nom de la commune, celui du lieudit ou la référence cadastrale et la mention de sa classification dans un document d'urbanisme, s'il en existe ;
- Avant de rétrocéder les biens préemptés, de prendre des mesures de publicité prévues à l'article R. 142-3.

En application de ces dispositions législatives et réglementaires, nous vous informons de notre intention de vendre ou louer les biens faisant l'objet de l'avis d'appel à candidature joint à la présente et vous demandons de bien vouloir afficher en Mairie, dès réception et pendant un délai minimum de 15 jours, soit jusqu'au **04/01/2025** l'un des exemplaires de cet avis.

Cet avis précise le classement des biens concernés dans le document d'urbanisme en vigueur sur votre commune, vous voudrez bien indiquer la date de publication de ce document.

Nous vous serions obligés de nous renvoyer un des exemplaires revêtus de votre visa après l'avoir complété, à l'expiration du délai de 15 jours à l'adresse suivante :

**SAFER PAYS DE LA LOIRE**  
**Service Départemental : Vendée**  
21, boulevard Réaumur  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 02 43 83 48 10  
Mail : [safer85@saferpaysdelaloire.fr](mailto:safer85@saferpaysdelaloire.fr)

Ceci valant, en cas de mise en vente, attestation d'information préalable au titre de l'article L. 143-7-2 du Code rural et de la pêche maritime, et dans tous les cas, attestation d'affichage mentionnée à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article R. 142-3 dudit code.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin, nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas VASSELIN  
Directeur départemental

P.J. : - Appel de candidature en double exemplaire, original pour affichage pendant 15 jours, **double à nous retourner avec votre visa.**

# APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER PAYS DE LA LOIRE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'**attribuer** les biens suivants :

**Réf :** DD 85 23 0202 / AS 85 23 6036 01 - AS 85 24 6255 01

**Saint-Philbert-de-Bouaine\*** - 41 ha 71 a 00 ca – ZT8- 11- 13- 31- 33- 34- 35- 36- 37- 46- 48- 96- 97- 98- 99- ZV2- 3- 5

Situation locative : Libre

Bâtiments : Bâtiments d'exploitation

L'ensemble des parcelles relève de l'agriculture biologique au sens de l'article L 641-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime. De ce fait, au titre de l'article L 142-5-1 du même code, elles seront cédées en priorité à un (ou des) candidat(s) s'engageant à poursuivre leur exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de 6 ans.

En zone A et N du PLU et divers zonages environnementaux.

La SAFER PAYS DE LA LOIRE se propose de **louer** les biens fonciers suivants :

**Réf :** IL 85 24 6260 01 - IL 85 24 6262 01 - IL 85 24 6265 01 - IL 85 24 6266 01

**Saint-Philbert-de-Bouaine\*** - 40 ha 27 a 80 ca environ - ZT1- 2- 6- 7- 12- 14- 39- 43- 44- 45- 47- 88 - ZV4

La production issue des parcelles mentionnées a été déclarée comme relevant pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

En zone A et N du PLU et divers zonages environnementaux.

\* Propriété comprise dans un ensemble de superficie plus important constituant une entité économique viable, comprenant bâtiments d'exploitation.

Les ventes et intermédiations locatives sur la commune de SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE sont liées.

Tous compléments d'information peuvent être demandés au Service Départemental de la Safer ou au conseiller foncier du secteur : Leïla VAN THEEMST au 06 29 39 27 23

Des compléments d'information peuvent être obtenus par toute personne intéressée auprès du siège social de la SAFER Pays de la Loire ou auprès de son service départemental :

**SAFER PAYS DE LA LOIRE**  
**Service Départemental : Vendée**  
21, boulevard Réaumur  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 02 43 83 48 10  
Mail : safer85@saferpaysdelaloire.fr

Les candidatures doivent être manifestées à la même adresse au plus tard le **04/01/2025** par écrit précisant les coordonnées téléphoniques de la ou des personnes intéressée(s).

A St Philbert De Bouaine, le

Visa du Maire et cachet

Valant attestation d'information préalable à la mise en vente conformément aux dispositions de l'article L 143-7-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime et certificat d'affichage pendant le délai réglementaire de 15 jours ; conformément à l'article R 142-3 du même code (du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_)

# APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER PAYS DE LA LOIRE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'**attribuer** les biens suivants :

**Réf :** DD 85 23 0202 / AS 85 23 6036 01 - AS 85 24 6255 01

**Saint-Philbert-de-Bouaine\*** - 41 ha 71 a 00 ca – ZT8- 11- 13- 31- 33- 34- 35- 36- 37- 46- 48- 96- 97- 98- 99- ZV2- 3- 5

Situation locative : Libre

Bâtiments : Bâtiments d'exploitation

L'ensemble des parcelles relève de l'agriculture biologique au sens de l'article L 641-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime. De ce fait, au titre de l'article L 142-5-1 du même code, elles seront cédées en priorité à un (ou des) candidat(s) s'engageant à poursuivre leur exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de 6 ans.

En zone A et N du PLU et divers zonages environnementaux.

La SAFER PAYS DE LA LOIRE se propose de **louer** les biens fonciers suivants :

**Réf :** IL 85 24 6260 01 - IL 85 24 6262 01 - IL 85 24 6265 01 - IL 85 24 6266 01

**Saint-Philbert-de-Bouaine\*** - 40 ha 27 a 80 ca environ - ZT1- 2- 6- 7- 12- 14- 39- 43- 44- 45- 47- 88 - ZV4

La production issue des parcelles mentionnées a été déclarée comme relevant pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.

En zone A et N du PLU et divers zonages environnementaux.

\* Propriété comprise dans un ensemble de superficie plus important constituant une entité économique viable, comprenant bâtiments d'exploitation.

Les ventes et intermédiations locatives sur la commune de SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE sont liées.

Tous compléments d'information peuvent être demandés au Service Départemental de la Safer ou au conseiller foncier du secteur : Leïla VAN THEEMST au 06 29 39 27 23

Des compléments d'information peuvent être obtenus par toute personne intéressée auprès du siège social de la SAFER Pays de la Loire ou auprès de son service départemental :

**SAFER PAYS DE LA LOIRE**  
**Service Départemental : Vendée**  
21, boulevard Réaumur  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 02 43 83 48 10  
Mail : safer85@saferpaysdelaloire.fr

Les candidatures doivent être manifestées à la même adresse au plus tard le **04/01/2025** par écrit précisant les coordonnées téléphoniques de la ou des personnes intéressée(s).

A St Philbert De Bouaine, le

Visa du Maire et cachet

Valant attestation d'information préalable à la mise en vente conformément aux dispositions de l'article L 143-7-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime et certificat d'affichage pendant le délai réglementaire de 15 jours ; conformément à l'article R 142-3 du même code (du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_)